

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 mars 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

Délibération n° BS-2023/02

Objet : Convention triennale Parc-Etat 2023-2025

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
	MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELCAMBRE Philippe
	LAMIDIEUR Éric
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain
	PICARD Christian

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix SANDRAZ Eric à BERANGER Nathalie VIAL Cédric	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline à Dominique ESCARON SUSZYLO Christophe à BREYTON Stéphanie GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand ENGRAND Christophe
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÅABÅA Jimmy à MOREL Véronique BONNARDON Pierre à GUSMEROLI Stéphane	

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix): 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention triennale Parc-Etat 2023-2025

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse a signé une convention-cadre avec l'État couvrant la période 2020-2022 qui définissait les modalités de partenariat entre l'État et le syndicat mixte.

Cette convention est arrivée à échéance le 31/12/2022.

Objet de la décision

Il s'agit de valider la nouvelle convention-cadre pour une durée de 3 ans.

Cette convention définit notamment les modalités du soutien financier de l'État.

Actuellement au titre de cette convention le syndicat mixte perçoit annuellement une contribution de 130 000 € à laquelle s'ajoute une intervention sur des actions spécifiques à hauteur de 20 000 €.

Les thèmes ciblés par ce document sont notamment l'accompagnement sur l'ingénierie territoriale, la mise en œuvre des politiques en faveur de la nature, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, la prise en compte du paysage et l'accompagnement vers un aménagement et un urbanisme durable, l'éducation à l'environnement et au développement durable, les actions évaluatives des objectifs de la Charte.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la convention-cadre 2023-2025 entre le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et l'État,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention-cadre avec l'État ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 7 mars 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 08 MARS 2023

